

BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL 2022

1. BUDGET PRINCIPAL

a. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Après un montant de 245 948 € affecté aux investissements, les charges d'entretien des biens communaux constituent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement, suivies des charges de personnel, puis des autres charges de gestion courante (notamment le SIVOS pour le fonctionnement des écoles du RPI).

Charges à caractère général (entretien)	216 700 €
Charges de personnel	192 010 €
Autres charges de gestion courante	146 500 €
Charges financières	2 150 €
Charges exceptionnelles	5 000 €
Dotations aux amortissements	38 590 €
Dépenses imprévues	21 000 €
Virement à la section investissement	245 948 €
TOTAL	867 898 €

Les recettes de fonctionnement

Outre un important report d'excédent de fonctionnement lié aux années précédentes, les contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) constituent le premier poste de recettes du budget principal. Viennent ensuite les différentes dotations de l'Etat.

Excédent antérieur de fonctionnement reporté	424 143 €
Produits des services	48 884 €
Impôts et taxes	220 545 €
Dotations et participations	150 196 €
Autres produits de gestion courante	14 030 €
Produits exceptionnels	2 000 €
Atténuation de charges	8 100 €
TOTAL	867 898 €

b. Investissement

Les principaux investissements inscrits au budget 2022 sont :

- 1. Les travaux de rénovation de l'ancienne maison de Maurice BONTEMPS
Léguée par sa famille à la commune qui a décidé d'y créer des logements destinés à la location, cette maison fait l'objet d'une importante tranche budgétaire de 313 552 €. Des subventions, d'un montant global de 220 531 € (Conseil Départemental, Région et DETR), sont sollicitées pour compléter le financement global du projet.
- 2. Le lavoir de Pymont
Les travaux de restauration de cet élément remarquable du patrimoine de la commune ont débuté. Prévus sur deux ans, leur montant global atteindra 157 270 €, dont 78 635 € inscrits pour 2022. A ce stade, le financement du projet est assuré à hauteur de 85 135 € par différentes subventions (DETR, Région, Département). Des dons (souscription lancée par la Fondation du Patrimoine, La Pierre Fiche) viennent compléter le financement.
- 3. Des travaux de réfection de voirie pour 62 325 € (autofinancement à 100 %)
- 4. Des plantations d'arbres dans les bois communaux pour 42 550 € (autofinancement à 100 %)

2. BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Pour le budget prévisionnel 2022, la vente d'électricité à EDF issue de la production d'électricité des toits du local des cantonniers, de l'église et de la salle polyvalente, est estimée à 20 000 €.

Les excédents antérieurs dégagés par ce budget en recettes de fonctionnement permettent de virer à la section Investissement du budget principal 75 000 € pour contribuer au financement des différents projets de la commune.



JUIN 2022

Le mot du maire

Ce printemps ensoleillé nous aide à sortir de la morosité d'un quotidien surchargé de problèmes sanitaires, de guerres et d'un début d'une nouvelle crise économique

Ne nous éternisons pas sur ces sujets abondamment commentés par ailleurs, cette courte édition du Petit Boétrat ira à l'essentiel de la vie de la commune et des prises de décisions de l'Equipe Municipale.

- L'augmentation du prix du gaz nous conduit à changer de fournisseur : Logigaz laisse la place à Vitogaz avec un tarif négocié en contrat de groupe avec l'AMRF (Association de Maires Ruraux de France). L'économie sera de près de 35%.

- Chemin piétonnier de la Chaize : ce chemin rural étroit était plus ou moins embroussaillé, avec des pierres étalées à la hâte trente ans plus tôt, qui ont valu quelques entorses ou poignets cassés aux promeneurs. Broussailles supprimées et pierres concassées sur place, il est dorénavant fréquentable par les piétons et cyclistes et totalement interdit à la circulation des engins motorisés. Des blocs de rocher seront déposés aux extrémités.

- Nos investissements sur la maison léguée et l'intérieur de l'église feront très prochainement l'objet de marchés publics pour les travaux de rénovation. Ces formalités sont en phase finale de préparation.

- Les budgets communaux 2022 ont été votés le 25 mars. Devant l'augmentation de certaines dépenses : gaz, électricité, carburants, mais aussi les contraintes récentes qui nécessitent toujours plus de main d'œuvre : zéro-phyto, complexification sans fin des tâches administratives, le Conseil Municipal a voté une augmentation très limitée du taux de la TFB (Taxe Foncier Bâti) de 0,51 point, ce qui représente en moyenne 8,50 € par habitation.

- Fidèle à une ligne de conduite depuis 14 ans, qui consiste à produire des revenus pour la commune plutôt qu'avoir uniquement recours à la ponction fiscale, et devant les difficultés financières qui se profilent dans un futur très proche et dont les répercussions impacteront l'ensemble de la société et des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a conventionné avec la société LUXEL, filiale d'EDF, pour un projet de champ photovoltaïque de 6 ha sur les anciennes carrières de la Garenne. Cette convention a pour but de permettre la réalisation des études complexes sur l'environnement, et d'une enquête publique lors de laquelle chacun pourra apporter ses réflexions et propositions. Après recadrage, le Préfet statuera sur la demande de permis de construire, durée de cette première phase : 4 ans. Phase 2 : signature d'un bail emphytéotique de 22 ans reconductible, construction : durée 6 mois. Phase 3 : exploitation et ressource communale : loyer annuel de 60 000 € pour 6 ha.

- Changement au secrétariat de notre mairie : Aurore Chevalier, en congé parental, demande une mutation et quittera Boyer. Le CDD de Laurence, sa remplaçante, ne sera pas renouvelé. Nous avons recruté Mme Corinne Meulien-Valençon pour 4 journées / semaine, et Valérie Granger continuera sa prestation de service les jeudis.

Les horaires d'ouverture de la mairie resteront inchangés.

Votre Maire et ses Conseillers Municipaux vous souhaitent un bon été !

Jean Paul BONTEMPS

Réunion Publique pour les administrés de Boyer. 23 Juin 2022 à 19 Heures, Salle Polyvalente de Boyer.

Opération Boyer propre



L'état sanitaire de notre pays ne nous a pas permis en 2021, puis en 2022, de vous rencontrer à l'occasion d'une traditionnelle matinée d'échange des vœux. Depuis l'élection de la Municipalité en 2020, nous avons progressivement lancé les études nécessaires aux projets que nous avons présentés, et engagé leurs réalisations. Des investissements conséquents pour l'avenir et des dépenses importantes dans ces toutes prochaines années.

Nous souhaitons vous entretenir comme nous le faisons lors des vœux sous les mandats précédents, en toute transparence et en échangeant sur les principaux projets :

- Fiscalité, Taxe d'Habitation supprimée, Taxe Foncier Bâti accrue, ...et Prélèvement de l'Etat !
- Lavoir de Pymont : rénovation conséquente pour sauver ce bâtiment remarquable du péril.
- Maison léguée : l'aménager pour créer trois logements communaux, ressource pour le futur.
- Eglise : avec la vente de la maison Dandelot léguée à la commune -à condition qu'elle en utilise le produit à restaurer l'intérieur de l'église-, le chantier devrait commencer fin 2022.
- Ecoles : point sur le projet de groupe scolaire sur Boyer.
- PLUI : informations et point d'avancement. Réunions Publiques en fin d'année.
- Photovoltaïque sur les anciennes carrières de la Garenne sous condition d'un éloignement raisonnable des habitations voisines, de plantations de haies pour masquer l'installation coté montée de la Garenne, pour un profit annuel équivalent à 1/3 de la fiscalité communale.

Les dates des prochaines manifestations des associations

La Pierre Fiche :

- Brocante le dimanche 26 juin
- Concert le dimanche 11 septembre
- Assemblée générale le mardi 04 octobre
- Marché artisanal le 20 novembre

Le Foyer Rural :

- Traditionnel bœuf à la broche le 28 août, avec animation musicale par Salvatore GRECO.
- Atelier « Questions de Sens » coordonné par la Mutualité Française : 7 séances de 2 heures les mardis du 20 / 09 au 15 / 11, à raison d'un groupe de 10 à 12 h et un autre de 14 à 16 h.
- Voyage découverte de Besançon le 24 / 09 : matinée visite libre de la ville, déjeuner croisière sur le Doubs, après-midi montée en petit train et promenade commentée dans la vieille ville, puis visite guidée de la Citadelle. Coût 127 € / personne. Inscriptions chez François Girard : 06 22 14 85 91 ou Marie Josée Vion : 06 81 24 14 23 avant le 15 juin.

La Bourguignonne, société de chasse :

- Ouverture de la chasse le 17 septembre
- D'autres événements sont en préparation ! La société reviendra vers vous à ce sujet ultérieurement

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces moments conviviaux et fédérateurs,
Passez un bel été

Cette année encore, le 09 avril dernier, avec la collaboration de la Société de chasse, plus de 30 habitants se sont donné rendez – vous à 08h30 devant la Mairie et ont participé au nettoyage des sentiers, routes et accotements de notre commune. De la Garenne au bord de Saône en passant par le Bourg, la Grenouille, Venière, Limone ...

Six équipes ont sillonné les rues, et ont récolté quelques sacs poubelles bien remplis. La satisfaction est au rendez – vous : en effet, plus les années passent, moins les débris ramassés sont importants. Sans doute l'effet de la crise sanitaire, et des déplacements moins importants des populations. Mais il s'agit aussi sans doute d'une prise de conscience de chacun de la nécessité de préserver notre environnement, en luttant contre ce type de pollution, et en ayant des gestes éco - responsables au quotidien.

Cette matinée très sympathique, malgré la météo plutôt froide, s'est terminée par le verre de l'amitié.

N'hésitez pas à vous joindre à nous dès 2023 et contribuer à l'entretien de notre ruralité.

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

C'est avec beaucoup d'émotion, compte tenu de la situation particulière en Europe en cette année 2022, que s'est déroulée la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945. D'abord au monument aux morts, une gerbe a été déposée, une minute de recueillement fut observée avant que la Marseillaise ne retentisse dans le village.

L'association des anciens combattants étant dissoute, charge à la commune désormais de perpétuer ce devoir de mémoire, ô combien important...

Trois jeunes militaires, originaires de Boyer avaient tenu à partager ce moment parmi nous. Ce fut l'occasion pour les nombreux enfants présents (merci aux enseignants du RPI pour leur travail) d'échanger avec eux.

La cérémonie s'est terminée par un dernier hommage au carré militaire de notre cimetière, où les enfants présents ont entonné à nouveau la Marseillaise.

